



Association des Bibliothécaires de France

Reconnue d'utilité publique

31, rue de Chabrol 75010 Paris - 33 (0)1 55 33 10 30

www.abf.asso.fr - info@abf.asso.fr

# Manifeste

du 2 mars 2012

## La bibliothèque est une affaire publique

*crise inégalités*

*société de la connaissance*

*révolution numérique vivre ensemble*

partout égalité d'accès

services en ligne ressources numériques

création recherche innovation

lecture formation

recommander comprendre

patrimoine espace public

*Politiques publiques*

*Etat Parlement Collectivités territoriales*

*Enseignement supérieur*

La bibliothèque, une affaire publique : manifeste du 2 mars 2012

Association des bibliothécaires de France - 31, rue de Chabrol 75010 Paris - 33 (0)1 55 33 10 30 - www.abf.asso.fr - info@abf.asso.fr

**A l'occasion de l'élection présidentielle et des élections législatives, l'Association des bibliothécaires de France prend l'initiative de porter à la connaissance du public et des responsables politiques à tous les niveaux de l'organisation territoriale et nationale le document suivant qui manifeste la place des bibliothèques et médiathèques dans les politiques publiques.**

La situation actuelle générale en France, en Europe, dans le monde, est marquée par une crise financière qui affecte les moyens des collectivités publiques, mais aussi des populations.

Dans un contexte d'accroissement des inégalités, d'inquiétudes, de besoin de sécurité, d'évolution des comportements, la question du vivre ensemble est posée.

On parle de société de la connaissance mais celle-ci est inégalement diffusée et maîtrisée et disparaît souvent sous l'abondance des informations.

Dans le même temps, la révolution numérique bouleverse les conditions de production et diffusion et d'appropriation du savoir, de la culture et des loisirs.

Dans ce contexte les bibliothèques ou médiathèques constituent des outils de politique publique pour les collectivités territoriales et l'État, dans les établissements d'enseignement, hospitaliers, pénitentiaires.

## ***A quoi servent les bibliothèques ?***

### **Les bibliothèques sont partout**

C'est le premier réseau culturel du territoire avec ses 16 000 bibliothèques publiques  
Elles sont présentes dans tous les établissements d'enseignement secondaires et supérieur  
Elles sont dans les entreprises, hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements pénitentiaires.  
Elles sont même dans la rue.  
Et naturellement sur Internet

### **Les bibliothèques participent à la révolution numérique**

Sur place, elles facilitent l'accès aux ressources numériques et aident le public à les utiliser et à s'y orienter.  
A distance, elles participent à la diffusion des œuvres sous forme numérique et dispensent des services en ligne.

## **Les bibliothèques contribuent à l'égalité d'accès à la culture, à l'information, aux loisirs**

Assurant le maillage territorial de présence du livre le plus dense, diffusant de la musique, du cinéma, de la documentation, organisant des rencontres, des débats, des manifestations culturelles, les bibliothèques contribuent à l'accès à la culture, à l'information, aux loisirs. Elles facilitent l'accès à leurs ressources et services à toute personne quel que soit son âge, son origine, sa situation sociale, son éventuel handicap. Elles soutiennent les librairies par leurs achats.

## **Les bibliothèques participent au développement de la création, de la recherche et de l'innovation**

Elles offrent aux publics de tous âges et de toute nature (collégiens, lycéens, étudiants, entrepreneurs, demandeurs d'emplois, enseignants, chercheurs, autodidactes, amateurs) des espaces physiques et virtuels de travail individuels ou collectif favorisant la création, la recherche et l'innovation.

## **Les bibliothèques contribuent au développement de la lecture et à la formation tout au long de la vie**

Souvent en partenariat avec divers acteurs, elles agissent pour la maîtrise de la lecture sous toutes ses formes et à tous les âges, clé essentielle d'inclusion dans la société et d'épanouissement individuel, et pour le développement de pratiques culturelles et d'appropriation des connaissances. Elles facilitent les apprentissages tout au long de la vie

## **Les bibliothèques promeuvent, recommandent, proposent des clés de compréhension**

Dans un monde saturé d'informations où beaucoup de ressources sont facilement accessibles en ligne, les bibliothèques contribuent à promouvoir des œuvres, mettre les contenus en perspective, évaluer des sources, fournir des clés de compréhension.

## **Les bibliothèques contribuent à la préservation du patrimoine intellectuel et culturel**

Les bibliothèques qui assurent une mission de conservation jouent un rôle irremplaçable de préservation du patrimoine et de la mémoire qui s'étend aujourd'hui aux ressources d'Internet. Sans elles, les indispensables opérations de numérisation d'intérêt public seraient impossibles.

## **Les bibliothèques sont des lieux d'expression et de débat**

Les bibliothèques encouragent dans leurs locaux et par leurs partenariats les pratiques de culture et de création y compris numérique. Elles accueillent des rencontres et débats qui contribuent à l'animation de la vie citoyenne.

## **Les bibliothèques sont des espaces publics**

Accueillant, dans la ville, le village, l'établissement d'enseignement, tous les publics, ouvertes à tous sans contrainte ni exclusive, elles constituent des espaces de liberté individuelle et collective, d'étude à des fins personnelles ou de formation ; des lieux de brassage, de mixité des générations et des populations ; des lieux qui jouent un rôle irremplaçable pour faire société dans la vie d'aujourd'hui.

# ***Le service public des bibliothèques, c'est l'affaire des pouvoirs publics***

## **C'est l'affaire de l'État, qui a la responsabilité :**

- d'attribuer aux établissements nationaux les moyens de remplir leurs missions,
- de soutenir l'effort des collectivités territoriales pour la création et la rénovation d'équipements physiques et de services immatériels, d'encourager les services innovants
- d'agir pour le développement de la lecture
- d'impulser au niveau national une politique de numérisation et de mutation numérique des bibliothèques
- de coordonner l'évaluation nationale de tous types de bibliothèques
- de développer les bibliothèques et centres de documentation dans les établissements d'enseignement
- de faciliter l'accès par les bibliothèques aux ressources numériques payantes, en aidant à la coordination des collectivités territoriales et des établissements d'enseignement supérieur, et en mettant en place avec les principaux éditeurs de ressources scientifiques en ligne des licences nationales
- de mettre en place un organisme fédérateur jouant un rôle d'observation et de préconisation, analogue à celui qui a été rempli de 1989 à 1999 par le Conseil supérieur des bibliothèques.

## **C'est l'affaire du législateur, qui a la responsabilité :**

- de garantir un juste équilibre entre les droits et intérêts des ayants droit et ceux du public en maintenant les conditions d'exercice des missions des bibliothèques,
- de préserver et développer les compétences des collectivités territoriales en matière de lecture publique

## **C'est l'affaire des collectivités territoriales, qui ont la responsabilité :**

- d'assurer la permanence et l'adaptation d'un réseau de bibliothèques et médiathèques sur tout le territoire en leur donnant les moyens d'accomplir leurs missions
- de développer des mutualisations et des partenariats renforçant l'efficacité de leur action.

## **C'est l'affaire des établissements d'enseignement supérieur, qui ont la responsabilité :**

- d'assurer aux étudiants, enseignants, chercheurs et toute autre catégorie d'utilisateurs un accès et une formation aussi large que possible à l'information scientifique et technique.

## **C'est l'affaire des établissements et organismes s'adressant à des publics particuliers, qui ont la responsabilité :**

- d'assurer la présence du livre et des autres supports de culture auprès des populations dont ils ont la charge

**Les bibliothèques sont au croisement des politiques  
culturelles, sociales, éducatives.**

**Elles contribuent à faire sens, à faire société.**

**Elles sont utiles à la population.**

**Elles sont nécessaires à l'exercice de la démocratie.**

**Elles sont l'affaire de tous.**